

DÉCISION
D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU
TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À
L'INVESTISSEMENT LOCAL –
RÉHABILITATION DU PONT DE LA
PASSERELLE

Le Maire de la Commune de Saint-Joseph,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°06 du conseil municipal du 27 mai 2020 portant délégation des attributions du conseil municipal au Maire,

Considérant le projet de « Réhabilitation du Pont de La Passerelle », d'un montant estimatif de 396 349,20 € HT ;

Considérant que ce projet est éligible à la demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2024) ;

DECIDE

Article 1^{er}.- De solliciter une demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2024) auprès de la Préfecture de La Réunion.

Article 2.- D'établir le plan de financement prévisionnel comme suit :

Ressources	Montants HT	Taux de financement
Etat DSIL 2024	317 079,36 €	80,00 %
Commune de Saint-Joseph	79 269,84 €	20,00 %
Total général	396 349,20 €	100,00 %

Article 3.- La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de La Réunion au titre du contrôle de légalité.

Article 4.- Tout recours contre la présente décision doit être formé auprès du Tribunal Administratif de La Réunion sis 27 rue Felix Guyon – CS 61107 (97404 SAINT-DENIS Cedex) ou via l'application www.telerecours.fr dans les deux mois à compter de la publication et/ou de la notification de la présente décision. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire dans les mêmes conditions de délai, ce type de recours proroge le délai de recours contentieux.

2024
Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 974-219740123-20240411-DE2024_17-AR

S²LOW

- Article 5.-** Ampliation de la présente décision sera adressée à :
- Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Pierre, Bureau de l'arrondissement de Saint-Pierre, pour avis ;
 - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Saint-Joseph, pour exécution ;
 - Monsieur le comptable public, responsable de la Trésorerie de la Mairie de Saint-Joseph

Fait à Saint-Joseph, le 11 AVR. 2024

Le Maire,



Mis en ligne sur le site de la Ville le : 11 AVR. 2024

Publié le : 11 AVR. 2024